REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN
COMMUNE DE REVONNAS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE DE REVONNAS

SEANCE DU 28 septembre 2023

Délibération n° 20230928.3A

Nombre de conseillers :	Nombre de conseillers votants :	12
En exercice : 14	- dont « pour » :	12
Présents : 10	- dont « contre » :	0
Absents excusés avec pouvoir : 2	- dont « abstention » :	0
Absents : 2		

Le jeudi 28 septembre à 20h15, le conseil municipal de la commune de REVONNAS, convoqué le 23/09/2023 s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick ROCHE, à la salle du conseil en mairie.

PRÉSENTS : Mesdames Florence BERGER, Nathalie BERTRAND, Marie-Aude DABOUT, Amandine DARBON, Françoise DUSSUC, Hélène TESTARD et Messieurs Philippe BENMERGUI, Aurélien BEYEKLIAN, Patrick ROCHE et Yoann VIOLLET

ABSENTS EXCUSÉS avec pouvoir : Mr Thibaut MARTINEZ (*pouvoir donné à Patrick ROCHE*) et Mme Isabelle ROUTHIAU (*pouvoir donné à Amandine DARBON*).

ABSENTS : Messieurs Marc BUISSON et Yoann LEVÊQUE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Aude DABOUT

OBJET :
Décision Modificative n°1 du budget

Monsieur Patrick ROCHE, Maire de la commune, présente des corrections qui sont à effectuer sur le budget principal 2023 de la commune, voté en mars dernier :

- Il est nécessaire d'épurer le compte 203. Le compte 203 : Frais d'études, de recherche et de développement quand il est suivi de travaux doit être rattaché à un compte définitif en 23xx ou 213xx ou215xx). Cela concerne :
    - 203 1987/1-2313-2031 de 2148 € à mettre en 231
    - 203 2017-5 de 6999.38 € à mettre en 2132
    - 203 2019-15 et 2019-16 de 2934 € à mettre en 2151

Les comptes 041 en dépense et en investissement n'étant pas approvisionnés, il faut les approvisionner :

Dépense investissement	Recette investissement
231-041 : + 2348.38 €	203-041 : + 2348.38 €

Le Conseil municipal après délibération décide de valider la proposition de modification du budget principal de Monsieur le Maire

Accusé de réception en préfecture
001-210103214-20230928-20230928-3A-DE
Date de réception préfecture : 10/11/2023

A la section d'investissement :

Dépenses	Recettes
c/231-041 : 2348.38 €	c/203-041 : 2348.38 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.
Pour copie conforme

Le Maire,
Patrick ROCHE

MAIRIE DE REVONNAS 01250

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture
Le Et publication ou notification le

Accusé de réception en préfecture
001-210103214-20230928-20230928-3A-DE
Date de réception préfecture : 10/11/2023